

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1040000: industrie siderurgique

En vigueur au 01/02/2025 (Dernière actualisation de la page 14/02/2025)

Indexation de 2% en 2/2025.

En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, seuls les salaires minimums sont indexés.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 37h

Application de la CP 100 pour les moins de 18 ans.

Salaire minimum garanti	Age
	18
Par mois	2462.9800
Par heure	15.3617